

Questions orales

Puisque l'Assemblée nationale du Québec a enjoint le gouvernement d'entreprendre des discussions formelles auprès d'Ottawa pour donner suite à ce consensus, le ministre du Développement des ressources humaines entend-il emboîter le pas et discuter avec son homologue québécoise du transfert, sans condition, des normes nationales des services fédéraux de main-d'oeuvre, ainsi que des ressources fiscales et financières afférentes?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi que le gouvernement du Québec ait accepté la modification proposée par l'opposition libérale, qui recommandait que le gouvernement du Québec s'assoie et amorce de sérieuses négociations. C'est un pas dans la bonne direction qui montre, je crois, que nous pouvons faire preuve d'ouverture d'esprit pour tenter de régler ces questions très importantes et trouver des façons de redéfinir les rôles et les responsabilités de chacun. Je me présenterai certainement à ces discussions l'esprit ouvert, prêt à tenir compte des intérêts divers et à trouver des solutions au problème.

Nous avons communiqué avec le cabinet de Madame Harel. Nous espérons être en mesure de tenir des rencontres le plus tôt possible, dès que nous aurons examiné tous les programmes en cause, à la lumière de la déclaration que le premier ministre a faite la semaine dernière et des conditions qu'il a énumérées.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, la résolution de l'Assemblée nationale réaffirmait clairement le consensus québécois à l'effet que les questions de main-d'oeuvre devaient, sans condition, relever du gouvernement du Québec, comme le prévoit la Constitution.

Doit-on comprendre de la réponse du ministre qu'il est disposé à discuter avec le gouvernement du Québec du retrait d'Ottawa, sans condition et sans norme fédérale, du domaine de la main-d'oeuvre, de même que du transfert des ressources afférentes, puisque c'est cela que dit la résolution unanime, incluant le gouvernement québécois et l'opposition libérale? Tout le monde est d'accord au Québec. Est-ce que le ministre a vraiment l'intention de le faire?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a bien précisé, dans la déclaration qu'il a faite il y a un peu plus d'une semaine, que le gouvernement fédéral se retirera du domaine de la formation de la main-d'oeuvre. Nous avons été très explicites à ce sujet. Nous avons tenu promesse avec le projet de loi que nous avons déposé vendredi dernier et qui obligera le gouvernement fédéral à collaborer avec les provinces pour redéfinir ce genre de relations. Nous avons bien précisé que nous n'accorderions aucune sorte de bon de formation sans le consentement des provinces. Nous discuterons

avec les provinces pour bien harmoniser nos programmes, le cas échéant. Les choses peuvent même aller plus loin.

• (1420)

Ce qu'il est important de retenir—et le député devrait s'en réjouir—c'est que, pour la première fois depuis son élection il y a plus d'un an, le gouvernement du Québec modifie considérablement sa position. Il est maintenant disposé, aux termes de la présente Constitution, à s'asseoir et à discuter de la façon dont nous pouvons créer un partenariat pour redonner du travail aux gens.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, je suis persuadé que non seulement le ministre, mais tous les citoyens qui nous écoutent et tous les députés de cette Chambre comprennent notre inquiétude. Ça fait assez de fois que le gouvernement du Québec se fait jouer par les députés d'en face, on est prudents. On veut savoir si les conditions dans lesquelles cela va se faire sont les conditions optimales.

Je voudrais que le ministre soit clair. Comme le lui propose le gouvernement du Québec, comme le lui demande l'Assemblée nationale du Québec, les libéraux inclus, le ministre acceptera-t-il de discuter avec la ministre de l'Emploi du Québec du rapatriement des compétences en matière de main-d'oeuvre au Québec, sans laisser planer la menace de normes nationales, comme il l'a déjà fait dans le passé? Est-il prêt à s'engager à une obligation de résultat, mais dans le sens du consensus exprimé par l'Assemblée nationale du Québec? Je pense que la question est assez claire pour avoir une réponse claire.

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'ai répondu très clairement à la question précédente. Nous avons déjà précisé à la Chambre et inscrit dans un projet de loi, qu'appliquera, je l'espère, le député, puisqu'il s'intéresse autant à la question, que nous reconnaissons et acceptons la pleine compétence des provinces dans le domaine de la formation. Il n'y a rien d'ambigu dans notre démarche. C'est parfaitement clair.

Nous devons maintenant établir les règles de base que nous appliquerons à tous les programmes. Nous devons veiller à ce que les clients de notre régime d'assurance, qui ont payé des cotisations afin de pouvoir un jour toucher des prestations, aient la garantie de recevoir ces prestations. C'est aussi simple que cela.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Depuis vendredi, les ministres du Développement des ressources humaines et du Travail ne cessent de répéter que le fédéral n'utilise pas les surplus à la caisse de l'assurance-chômage pour réduire son déficit, mais qu'il le place dans une réserve distincte. Or, dois-je rappeler au ministre des Finances